

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Maître Arnaud CORBEL
67 boulevard de Picpus
75012 PARIS

Sérignan, le 27 octobre 2015

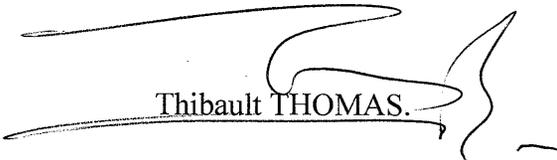
Cher Maître,

Je vous prie de trouver ci-joint :

- lettre de mission en date du 14/10/15

dûment signée et vous demande de me retourner 1 exemplaire signé pour dossier.

Veillez agréer, Cher Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Thibault THOMAS.

CABINET CHANDELLIER - CORBEL

AVOCATS ASSOCIES

LETTRE DE MISSION

Maître Arnaud CORBEL, avocat associé du cabinet CHANDELLIER-CORBEL, vous assistera en qualité d'Avocat dans les conditions fixées par les textes réglementant la profession, les usages professionnels et la présente lettre de mission.

Monsieur Thibault THOMAS dispose d'un compte ouvert au sein de la banque UBS SUISSE dont il nous a indiqué qu'il avait pour origine la succession de son père.

Monsieur Thibault THOMAS a mandaté le cabinet CHANDELLIER-CORBEL pour obtenir toutes informations et documents auprès de cet établissement bancaire et effectuer les déclarations fiscales rectificatives.

Il est précisé que la mission du cabinet CHANDELLIER-CORBEL est limitée à la seule rédaction des déclarations fiscales rectificatives et exclue notamment toute représentation et plus généralement toute relation de quelle que nature que ce soit auprès de la cellule de régularisation.

DOMAINE DE LA MISSION

Notre mission couvre les interventions suivantes:

- Examen des pièces communiquées,
- Réunions de travail et entretiens téléphoniques ou e-mails, avec les différents intervenants (banques...),
- Retraitement des documents bancaires pour déterminer les différentes catégories et montants des revenus d'origine étrangère,
- Examen de la situation fiscale par rapport à la circulaire du 21 juin 2013,
- Rédaction des déclarations fiscales permettant la régularisation,
- Etude, recherches et validation de réponses à apporter à l'administration,

☎ : 01 53 96 04 04 ☎ : 01 53 96 04 05 ✉ : cabinet.chandellier@wanadoo.fr

SELARL d'Avocats au capital de 13.700 € - Palais P0440

67 Boulevard de Picpus 75012 PARIS

RCS PARIS 490.826.104



HONORAIRES

Pour cette mission, il est convenu un honoraire forfaitaire de 11.000 euros HT avec une première provision de 6.000 € TTC. Le solde devant être versé au dépôt du dossier.

Ces honoraires ne couvrent pas des prestations complémentaires après le dépôt du dossier qui concernerait des interrogations de l'administration sur l'origine des fonds.

MODALITES DE REGLEMENT

Les factures de frais et honoraires, majorés de la T.V.A., sont payables dans les 15 jours de la réception de la facture. L'Avocat peut demander une provision à valoir sur les honoraires.

A défaut de règlement à l'échéance, des intérêts de retard seront légalement dus et calculés sur la base d'un taux égal à 1,5 fois de l'intérêt légal à compter de la date de l'échéance mentionnée sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

SUSPENSION DE LA MISSION

En cas de non paiement des factures d'honoraires et de frais, l'Avocat se réserve le droit de suspendre l'exécution de la mission, ce dont il informera son client en attirant son attention sur les conséquences éventuelles.

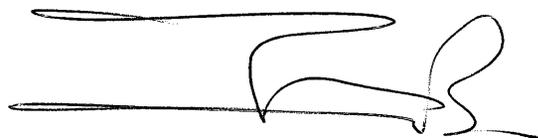
CONTESTATION

Toute contestation concernant le montant et le recouvrement des honoraires, frais et débours de l'Avocat ne peut être réglée, à défaut d'accord entre les parties, qu'en recourant à la procédure prévue aux articles 174 et suivants du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat. Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris est saisi à la requête de la partie la plus diligente.

Il est expressément convenu entre les parties qu'en cas de contestation, le montant des honoraires, frais et débours calculés comme prévu dans la Convention, et restant dus à l'Avocat, doit être consigné entre les mains de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris dans l'attente d'une décision définitive de fixation des honoraires, frais et débours.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015

Maître Arnaud CORBEL



Monsieur Thibault THOMAS